

**CE JEUDI 11 MAI,  
RENDEZ-NOUS BAHAR...**  
rendez-vous dès 17 heures 30,  
sur les escaliers du Palais de Justice (Place Poelaert)



Depuis le 28 avril, notre ami Bahar Kimyongür est en grève de la faim. À la prison de Dordrecht aux Pays-Bas. Une histoire invraisemblable qui, au fil des jours, commence pourtant à prendre du sens au-delà des faux-semblants.

Pour rappel, dans la nuit du jeudi 27, alors qu'il se rend à Amsterdam pour assister (comme tous les ans) à un concert du groupe de musique turque *Yorum*, la voiture dans laquelle il se trouve est interceptée par des policiers en civil qui, manifestement le filent depuis la frontière. Arrêté sans ménagement, Bahar se voit signifier, par la Sûreté néerlandaise, son incarcération immédiate au prétexte d'un mandat d'arrêt international lancé contre lui par la Turquie. Sans que les autorités belges ne l'en aient jamais informé, les autorités turques ont en effet lancé dès le 6 avril un mandat d'extradition à son encontre. Motif: en novembre 2000, lors de la visite du Ministre des Affaires étrangères turc au Parlement européen de Bruxelles, Bahar avait interpellé Ismail Cem sur la situation des prisonniers politiques en Turquie... Pour ce seul fait, voilà donc Bahar détenu aux Pays-Bas et menacé d'une extradition imminente vers un pays dont il n'a pas cessé de dénoncer le régime despote, les services de police violents, les militaires fascisants et les mafias incrustées dans tous les appareils d'Etat.

**GUET-APENS.** Bahar est-il tombé dans un guet-apens couvert, voire organisé, au plus haut sommet de l'Etat ? Tout le laisse penser puisqu'il semble désormais établi qu'une semaine avant son arrestation une cellule de crise se soit tenue entre les Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Justice afin d'évoquer la question du mandat d'arrêt international lancé par la Turquie contre lui. En réalité, tant qu'il se trouve sur le territoire national, Kimyongür ne peut être extradé vers Ankara (la Belgique n'extradant pas ses nationaux). Par contre, appréhendé à l'étranger..., tout devient possible (même le pire) et les ministres belges peuvent toujours prétexter la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État pour ne pas réagir. Apparemment, on est dans ce cas de figure. Elément circonstanciel prouvant ce cynisme «je-m'en-foutiste»: à ce jour, nos autorités (toutes tendances confondues) ne se sont manifestées de quelque manière que ce soit pour défendre les droits bafoués d'un de leurs ressortissants et exigé son retour au pays –alors que Bahar, né en Belgique, en possède la nationalité. Évidemment, le zèle dont fait preuve le gouvernement d'Ankara est lié à ce qu'on a appelé ici «*l'affaire Erdal*», du nom de la jeune militante du DHKP-C qui, à la veille de son jugement en février dernier, avait préféré fuir la Belgique par crainte d'être remise aux polices turques. On s'en souvient: en 1999, Fehriye Erdal et deux autres membres de cette organisation d'extrême gauche avaient été arrêtés à Duinbergen en possession de faux papiers et de plusieurs armes. Alors qu'il n'était en rien lié à ces événements, Bahar –porte-parole du Bureau d'Information du DHKC à Bruxelles– avait été associé, par le Parquet fédéral, aux premiers prévenus et, à l'instar de dix militants, inculpé –lui aussi– d'*«appartenance à une organisation terroriste»*. Verdict d'un dossier monté de toutes pièces et destiné «à mettre la réalité à genoux» ? Le 28 février, le tribunal correctionnel de Bruges condamnait Bahar Kimyongür à quatre années d'emprisonnement fermes. Raisons invoquées? Avoir traduit et commenté, à la demande de deux journalistes, un communiqué du DHKP-C lors d'une conférence de presse donnée en juin 2004 à Bruxelles. Pour ce seul fait... : quatre années de prison fermes par application des nouvelles lois anti-terroristes adoptées en Belgique fin 2003. On croit rêver : on ne rêve pas. Utiles et éclairants. Bahar, à la différence des six autres prévenus condamnés, avait été laissé en liberté et libre de tous ses mouvements. Par ailleurs, il avait interjeté appel et devait comparaître le 8 mai devant le Tribunal de Gand. De surcroît, le Bureau d'Information n'avait jamais arrêté ses activités, malgré les

procédures judiciaires en cours ces six dernières années. Une situation parfaitement légale, au demeurant : tant que la Cour d'appel (voire la Cour de Cassation) n'a pas confirmé le premier jugement (et notamment l'allégation d'organisation « terroriste » avancée par le tribunal correctionnel de Bruges), rien ne s'oppose à cet activisme...

**IL DÉPEND DE CHACUN D'ENTRE NOUS.** Depuis le 28 avril, la mobilisation pour exiger la libération de Bahar est en train de s'accentuer. Partie de Bruxelles, elle commence à essaimer dans d'autres villes, s'appuie sur une pétition (qui a déjà recueilli 3.000 signatures) mobilise des interventions publiques, et se visibilise par des *Cartes blanches* dans la presse. Pas besoin de le préciser : le temps nous manque et chaque démarche, chaque initiative pour arriver à notre but sont les bienvenus. Le 1<sup>er</sup> mai, la Chambre du Conseil de La Haye a rendu un premier arrêt : elle a avalisé la demande turque, en la validant d'un point de vue formel. Endéans les 40 jours, un tribunal hollandais doit désormais donner un avis sur le fond et cautionner (ou non) la demande d'extradition.

Bahar Kimyongür est un ami de l'association Attac (pour laquelle il a accepté, à plusieurs reprises, de participer à des actions et à des débats) : à ce seul titre, nous lui devrions déjà aide et solidarité. Mais la situation dans laquelle «la Justice» et les nouvelles législations sécuritaires sont en train de l'enferrer font désormais de lui un symbole. Détenu aux Pays-Bas, alors qu'il n'a commis aucun délit dans ce pays, alors qu'il n'a commis aucun délit en Turquie, alors qu'il n'a commis aucun délit en Belgique, Kimyongür est la première victime belge des lois liberticides promulguées au plan européen, sous l'autorité et l'autoritarisme des Etats-Unis. Pour cette raison essentielle, nous devons exiger sa libération (indépendamment de ce que chacune et chacun peut, par ailleurs, penser du DHKP-C).

Comment être utile et poser ne fut-ce qu'un geste ?

1. En allant régulièrement sur le site du *Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association* (Clea) [<http://perso.wanadoo.fr/clea.be/>] afin de prendre connaissance des dernières infos et participer aux actions projetées.

2. En signant la pétition du Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association :

*« Bahar est un citoyen belge engagé, membre du bureau d'informations du DHKC à Bruxelles, qui exprime un point de vue critique sur la répression féroce menée par l'Etat turc contre les minorités et les opposants au régime. Il n'a commis aucun crime ni délit en Belgique, en Turquie ou ailleurs. Mais, en vertu des nouvelles législations antiterroristes mises en place en Europe, son engagement politique est présenté comme terroriste, ce qui permet aujourd'hui à la Turquie d'exiger son extradition. Toutefois, s'exprimer, s'organiser, contester ne sont pas des actes terroristes mais demeurent des libertés démocratiques protégées par les Constitutions belge et hollandaise. Il paraît donc essentiel de dénoncer toute tentative détournée de faire taire une parole alternative au nom de la lutte contre le terrorisme. L'Etat turc pratique la torture des prisonniers, Bahar dénonçait ces exactions, c'est pour cela que la Turquie veut le faire taire ! Son extradition vers ce pays constituerait une menace grave pour sa vie et son intégrité physique. Nous interpellons les autorités hollandaises afin qu'elles ne donnent pas suite à la demande d'extradition formulée par la Turquie. »*

☞Non à l'extradition de Bahar Kimyongur vers la Turquie ;

☞Liberté pour Bahar ;

☞La Belgique doit protéger son ressortissant et exiger son rapatriement dans notre pays »...